

SÉCURITÉS SOCIALES JUMELLES

POUR DEUX DES PRINCIPALES CATÉGORIES VITALES DE NOS EXISTENCES

SÉCURITÉ SOCIALE DE LA SANTÉ
Opérationnelle depuis 1946

SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION
Préfiguration

ORIGINE POLITIQUE COMMUNE : LE RÉGIME GÉNÉRAL

UN COMMUNISME DES PRODUCTIONS ET DES ACCÈS
LES FAMEUX « COMMUNS » QUE BEAUCOUP RÉCLAMENT AUJOURD'HUI.

LES ACTEURS DES PRODUCTIONS ESSENTIELLES

DES SOINS

Personnels soignants des hôpitaux (médecins, infirmières, soignantes, soignants, aides-soignantes, aides-soignants, brancardiers, etc.)
qui sont copropriétaires de l'usage des moyens de production des soins.
La propriété patrimoniale de ces moyens est collective, via l'État.
Indépendants libéraux conventionnés (médecins, kinésithérapeutes),

DE L'ALIMENTATION

Toutes et tous actrices et acteurs de la filière (paysannes, paysans, transformatrices, transformateurs, distributeurs, etc.).
Pour une copropriété par les salariés de l'usage de leurs moyens de production.

À CONQUÉRIR ENCORE

La copropriété d'usage des moyens de productions des produits pharmaceutiques (médicaments, vaccins, etc.) et des plateaux techniques, appareils, instruments et consommables.

DES MOYENS DE PRODUCTION

Copropriété d'usage des moyens de productions de tous les produits, outils et services nécessaires à la production alimentaire : semences, produits phytosanitaires biologiques, matériels techniques, outils de travail, services, distribution, livraisons, formation, éducation, recherche, etc.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Les Caisses primaires recouvrent les cotisations sociales, gèrent et contrôlent les conventionnements des structures de production de soins agréées et des professionnels indépendants libéraux.

Reconquérir les droits de la gestion démocratique confisqués.
Avant les ordonnances de 1967 (De Gaulle), les caisses sont gérées par les salariés (3/4 des sièges).

Les Caisses primaires recouvrent les cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises, assurent l'émission mensuelle des crédits d'achat individuels pour chaque citoyen, attribuent, gèrent et contrôlent les conventionnements via les assemblées démocratiques réunissant les professionnels de toute la filière et les citoyens tirés au sort qui déterminent les critères de conventionnement et garantissent la démocratie de la gestion des caisses.

MOYENS TECHNIQUES

CARTE VITALE SANTÉ
pour les 67 millions de citoyens.

CARTE VITALE ALIMENTATION
pour les 67 millions de citoyens.

UTILISATION PAR LE CITOYEN

Ligne de crédit ouverte à tous les assurés sociaux satisfaisant aux critères d'affiliation, pour un accès gratuit illimité aux soins auprès des réseaux de production conventionnés.

Attribution d'un crédit mensuel à vie de 150 € (hors TVA) à tous les citoyens et utilisable exclusivement auprès du réseau des producteurs, transformateurs, distributeurs et prestataires de services de tous produits ayant trait à l'alimentation agréés par les caisses.

STATUT DES PRODUCTEURS

Personnels des hôpitaux publics : statut de la fonction publique d'État, qualification à la personne, ils sont reconnus comme producteur de valeur économique et sont rémunérés par un salaire à vie (cotisations sociales de toutes les entreprises qui sont *de facto* du salaire socialisé).

Indépendants libéraux (médecins, kinésithérapeutes, infirmières de ville, ostéopathes, etc.) : leurs patientèles sont solvabilisées par l'affiliation à la Sécurité sociale de santé (carte vitale).

Ils bénéficient du salaire à vie.

Pas de marché du travail pour les personnels, pas de marché des soins pour la production de soins.

Salariés des entreprises : ils sont titulaires de la qualification personnelle attachée à la personne et bénéficient du salaire à vie.

Producteurs indépendants (paysans, maraîchers, transformateurs, commerçants, prestataires de services, etc.) : clientèles solvabilisées par l'affiliation à la Sécurité sociale alimentaire (carte vitale). Ils bénéficient du salaire à vie.

Pas de marché du travail pour les personnels.

Dispositif macroéconomique : productions alimentaires partiellement hors marché à hauteur du 1/3 du marché global.

ORIGINE DE LA VALEUR POUR LA MISE EN ŒUVRE

La culture marxienne des auteurs du Régime Général les avait affranchis de la conception bourgeoise de l'économie politique. L'origine de la création de la valeur économique étant exclusivement le travail, c'est elle qui devait être la source du paiement des investissements en matière de construction et d'équipements, des salaires des personnels soignants rémunérant leur production de soins, des salaires à vie des médecins de ville indépendants, des retraités, des chômeurs, salaires des parents (allocations familiales) et de toutes les prestations de soins afférentes. Comptablement, le support désigné à l'époque fut les cotisations patronale et salariale sur les salaires. L'avancée communiste s'est donc traduite concrètement par la socialisation d'une proportion supplémentaire de la survaleur issue du travail non payé et prédatée, aux fins de valorisation du capital. C'est pourquoi la bourgeoisie bataille bec et ongles depuis quarante ans, et combattra sans cesse afin de détruire ces conquies communistes.

Selon le même principe de classe exactement, la source du paiement des investissements et des salaires (des salariés comme des indépendants) est la valeur, donc le prélèvement d'une part supplémentaire de la valeur créée par le travail (prise sur la survaleur du travail non payé). Comptablement, il y a lieu, cette fois, de la socialiser directement à la source, sans passer par l'intermédiaire des cotisations sur les salaires. Donc une cotisation de 8 % sur la valeur créée dans toutes les entreprises. Cette cotisation est versée aux caisses qui, par décision des assemblées démocratiques, en assure l'attribution aux acteurs conventionnés. 120 milliards à collecter, dont 80 affectés à la dotation mensuelle sur la carte vitale « alimentation » et 40 milliards à consacrer aux investissements en moyens de production (agréés par les caisses), attribués par subvention (hors crédit bancaire, hors marché privé des capitaux). Les entreprises ont la faculté d'amortir ce prélèvement de valeur par abattement à due concurrence du remboursement de leur dette aux banques et organismes de crédit.

LA CONDITION DE LA LUTTE DE CLASSE

L'instauration du Régime général de la Sécurité sociale est le résultat d'un combat de classe mené par les seuls communistes. Tous les partis politiques étaient contre (la droite gaulliste, autres droites et sociaux-démocrates). Était-ce une avancée communiste ? Assurément : à chaque salarié.e.s les soins nécessaires payés par la valeur créée par le travail et socialisée, retrait de l'État, du fait de la propriété d'usage des moyens de production de soins confiée aux personnels soignants jouissant du droit politique à la qualification attachée à la personne et au salaire à vie (abolition du marché du travail capitaliste), gestion de tout le secteur de santé publique par les salarié.e.s eux-mêmes élisant démocratiquement leurs directions, financement des investissements des constructions, installations et des plateaux techniques des CHU uniquement par subvention issue de la socialisation de la valeur via les cotisations sociales (abolition du financement par crédit bancaire capitaliste).

L'instauration du Régime général de Sécurité sociale de l'alimentation implique forcément un combat de classe, en souhaitant que celui-ci ne soit pas mené par les seuls communistes. Jamais le capital ne consentira au prélèvement d'une part de la survaleur créée par notre travail, qui nous est donc confisquée, sans y être contraint par un rapport de forces décisif. C'est bien à la construction de celui-ci, grâce à la popularisation la plus large possible de nos idées que nous sommes mobilisés.